

Planche
G25

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Mis à jour le 23 juillet 2024
Modifié le 07 février 2025

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification simplifiée N°4

Territoires(s) : Erdre et Loire
Commune(s) : Sainte-Luce-sur-Loire, Thouars-sur-Loire, Carquefou

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Soils

■ Zonage

■ Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

xxx Linéaire commercial souple

xxx Linéaire commercial strict

■ Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services

■ Périmètre logistique

■ Polarité commerciale majeure

■ Polarité commerciale intermédiaire

■ Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise

■ Périmètre de projet urbain intégrant des commerces

■ Pôle de services

■ Périmètre tertiaire

■ Périmètre mixité productif-tertiaire

Emplacements Réservés

■ Emplacement réservé pour mixité sociale

■ Servitude de constructibilité limitée

■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général

■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

■ Espace Boisé Classé (EBC)

■ Espace Paysager à Protéger (EPP)

■ Espace Paysager à Protéger

■ Zone humide (EPP)

Fond de plan

■ Parcelle

■ Emprise Bâtie

■ Surface en eau

■ Limite communale

Implantation du bâti

■ Recul / Retrait minimal

■ Implantation obligatoire

■ Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

■ Séquence urbaine de type 1

■ Séquence urbaine de type 2

■ Périmètre patrimonial

■ Patrimoine bâti

■ Petit patrimoine bâti

■ Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination

■ Cône de vue

Liaisons

■ Principe de liaison viaire

■ Principe de liaison modes actifs

Périmètres reportés

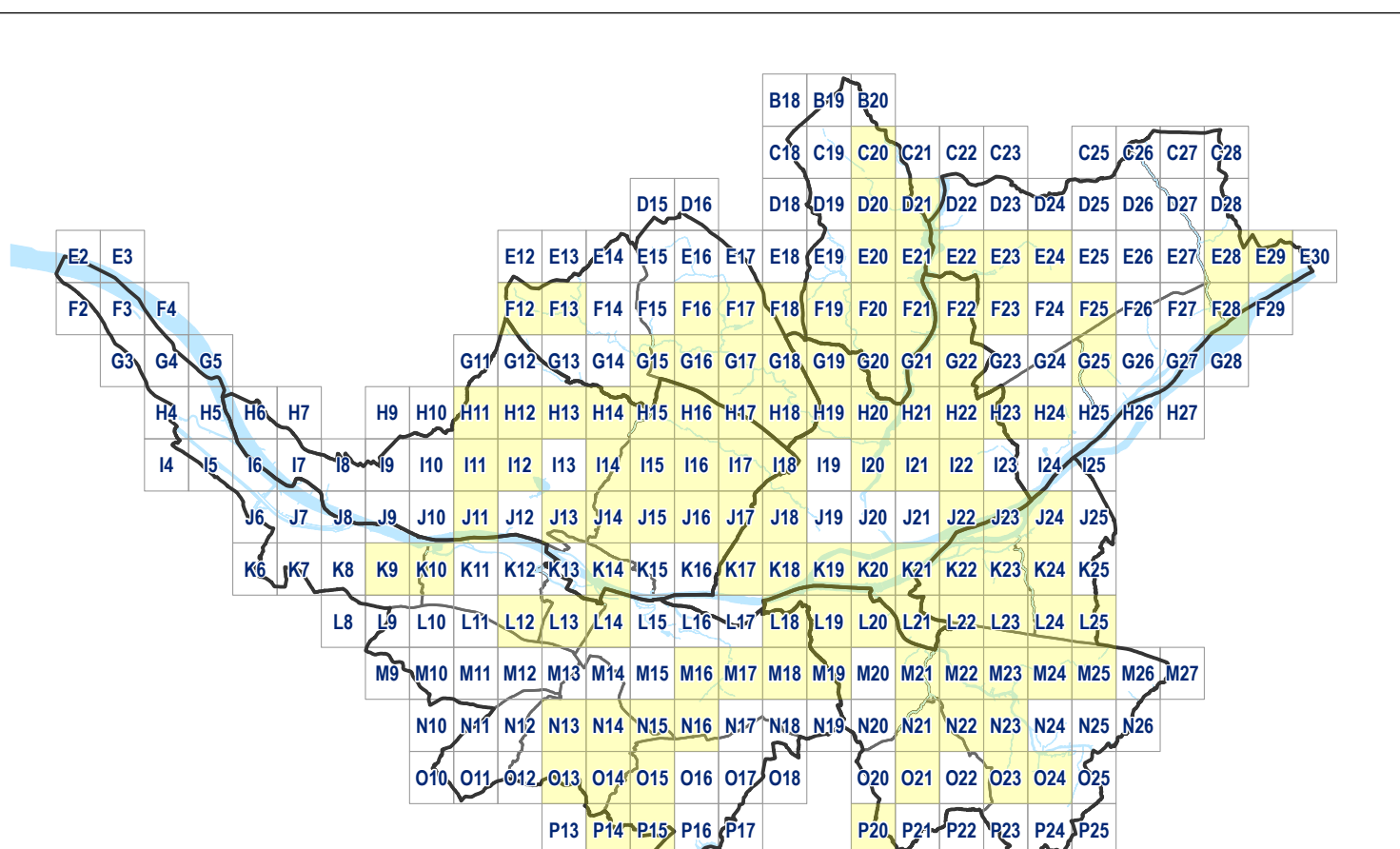
■ Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

■ Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)

■ Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

■ Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

GRILLE DE REPERAGE



Système de coordonnées: RGIF 1993 CC47

